

Procès-verbal
Séance du Conseil
Municipal
Du 3 janvier 2014

Présents : Messieurs DUCLOS Emmanuel, DUVAL Marie-Joseph, EQUEY José, HENIN Laurent, MALLARD Jacques, NACHIN Jean-François

Mesdames PETIT Sophie et ROHAUT Odile

Absents : Madame BERNARD Renelle pouvoir donné à Monsieur DUCLOS Emmanuel, Madame LALOUP Bernadette et Monsieur BRAN Patrice.

L'an deux mil quatorze, le trois janvier, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dampierre en Bray, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121 - 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Emmanuel DUCLOS, Maire.

Madame ROHAUT Odile est élue secrétaire de séance.

Adoption du procès verbal du 25/10/13

Le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2013 est approuvé à l'unanimité.

Autorisation dépenses investissement avant vote du BP 2014

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer afin d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

**Délibération
n° 2014-001**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement concernant l'éclairage public :

- 29^{ème} tranche : rue principale pour un montant de 761,85 €,
- 30^{ème} tranche : abri-bus pour un montant de 357,98 €
- 28^{ème} tranche : La Vieuville pour un montant de 913,33 €.

Admission en non valeur

Après avoir engagé des procédures non fructueuses, le Trésor Public propose d'inscrire en non-valeur les titres suivant qui n'ont pas été honorés :

- M Blanchard, location d'un logement communal pour un montant de 1 400 €
- Mme Bottigliengo, cantine pour un montant de 47,37 €
- M Mazeas, location de la salle des fêtes pour un montant de 225,65 €

**Délibération
n° 2014-002**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire à l'article 6541 l'ensemble des dépenses ci-dessus.

Les membres du conseil évoquent l'opportunité de demander à nouveau un acompte lors de la location de la salle.

Bilan commission cimetièrre

Monsieur Le Maire présente le travail de la commission cimetièrre. La commission a identifi  les tombes apparemment abandonn es ; s'en est suivi un travail de recherche pour r attribuer les titres de concession correspondant   chaque tombe. Le c ut d'une reprise de concession est estim  entre 250 et 750 euros. En raison de ce c ut, Monsieur Le Maire propose de se consacrer aux tombes pr santant un risque.

67 tombes ont  t  identifi es comme potentiellement   risque. Parmi celles-ci 18 sont expir es et peuvent  tre reprises maintenant. Un affichage et des recherches aupr s des ayants droits seront tout de m me effectu s afin de s'assurer du souhait des descendants. 44 tombes sont quant   elles «   risque » et apparemment abandonn es. Elles feront l'objet d'une proc dure de reprise sur 3 ans.

Divers

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le locataire du presbyt re a donn  son pr avis de d part pour le 1^{er} mars. Le loyer a suivi, tous les ans, l' volution de l'indice de r vision. Il propose de passer des annonces sur diff rents supports et de fixer le loyer mensuel   750 euros. Il rappelle que si le bien n'est pas lou  l'entretien du parc incombera   la commune. Le Conseil Municipal approuve   l'unanimit  le montant du loyer.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au d part en retraite de Madame Bailles, Madame Renoult-Baliabine a  t  recrut e pour une dur e d'un an. Madame Renoult-Baliabine  tant d j  titulaire sur une autre collectivit , il propose au conseil municipal un recrutement multi-collectivit . L'ensemble du Conseil municipal est favorable   ce recrutement.

La communaut  de commune a transmis les diff rentes propositions de commande group e. Le Conseil Municipal choisit de participer   la commande d'enrob e pour 15 T/an, de fauchage, de gravillonnage pour 5 000 m² et de curage pour 3 km. Concernant la signalisation verticale, les besoins ne sont pas suffisants pour participer au groupement de commande.

Pour la standardisation des panneaux publicitaires, la commune va financer les poteaux et proposera aux professionnels de passer commande de panneau aupr s du fournisseur. Il reste    tablir un plan pour d terminer l'emplacement des signal tiques et   le proposer aux professionnels.

Madame Petit rend compte de la r union auquel elle a assist  au sujet de " l'avenue verte". Lors de cette r union, les intervenants ont  mis le souhait d'inciter les agriculteurs   la vente de terrain pour l'am nagement de l'avenue verte.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est  puis .
La s ance est lev e   23h00.

